

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 24 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 MARS 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mrs Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. le MAIRE
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : HOTEL SPLENDID : TRANSFERT DES IMMOBILISATIONS AU COMPTE 248 SUITE A LA SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 20 NOVEMBRE 2015

Un bail emphytéotique a été signé le 20 novembre 2015 avec la SCI DAX LE SPLENDID afin de mener à bien un projet de réhabilitation de l'hôtel Splendid, consistant en une hôtellerie de qualité et au développement du tourisme d'affaires.

Suite à la signature de ce bail, il convient d'affecter les immobilisations se trouvant sur les comptes nature 2132/2145 et 2158, pour ce qui concerne l'immobilisation ATA130022, au compte 248 'mise à disposition de biens'.

Les trois autres immobilisations ATVA130014/ATVA130015 et ATVA140005 se trouvant sur le compte 2158 feront l'objet d'une sortie d'actif suite à la vente du matériel du Splendid ayant eu lieu début février 2016.

Ces immobilisations ne feront plus l'objet d'amortissement sur le Budget Annexe des Activités Assujetties à la TVA à compter de l'exercice 2016 et durant toute la période concernée par le bail emphytéotique.

Un tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE d'affecter les immobilisations se trouvant sur les comptes nature 2132/2145 et 2158 pour ce qui concerne l'immobilisation ATA130022 à l'article 248 'mise à disposition de biens'.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160324-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Mars 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».